



Comité technique ministériel MTES-MCT du 6 juillet 2017: Compte-rendu

Participants pour la CGT et la FSU (titulaires et suppléants) : Nicolas Baille, Norbert Bolis, Charles Breuil, Isabelle Robert, Ivan Candé, Francis Combrouze, Laurent Le Lock, Marie-José Leliard, Simon Lery, Gaëtan Silène. Experte : Marie-Louise Le Coguiec.

Les ministres Nicolas Hulot (MTES) et Elisabeth Borne (Transports), président le début de ce CTM pendant 45 minutes. A leur départ, la secrétaire générale reprend la présidence sur l'ordre du jour.

Suite aux **déclarations liminaires** ([cf. ci-joint notre déclaration CGT-FSU](#)), Nicolas Hulot intervient ainsi en substance : il n'est pas là pour dissimuler la misère et assure bien comprendre ce que nous lui avons développé le 29 juin en audience et rappelé ce matin, tant sur les pertes cumulées d'effectifs que de réformes et restructurations subies toutes ces années. Il fait part de « son empathie avec les personnels », en difficultés de tous ordres.

Il assure qu'il n'entend pas céder au fatalisme sur le budget. Il ne pense pas gagner tous les arbitrages, mais se battra. En précisant, venant d'arriver « je ne démissionnerai pas tous les jours »... Dans l'immédiat, il s'agit de ne pas « aggraver la situation », puis de lui donner du temps. Il souhaite construire le dialogue social. Il prend deux exemples. Sur le transfert des personnels des missions sécurité routière des DDT et DREAL, il annonce un écrit à venir sur le « cas par cas ». Sur la reprise d'ancienneté des personnels de Mayotte, elle est plus qu'urgente.

Elisabeth Borne fait part de son attachement au dialogue social, de l'importance du sens à donner aux missions exercées, en rappelant la sensibilité des questions budgétaires.

Notre avis : les ministres s'en sont tenus au strict minimum. Au regard des dossiers remis, des alertes et demandes réitérées dans les déclarations liminaires, les non réponses données à ce CTM ne sont pas du tout à la hauteur des besoins. Après le départ des ministres au bout de 45 minutes, la secrétaire générale ne répond pas ou très partiellement à nos demandes. Ainsi sur le besoin de garanties collectives concernant le transfert des personnels des missions sécurité routière au ministère de l'intérieur, elle refuse de concrétiser le respect du choix des agents, en reprenant la formule du « cas par cas »...

* *

Point 1 : mise en œuvre du PPCR pour le corps des Ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (IEAAC)

Nous constatons que le premier projet de décret modifiant le statut particulier des IEEAC réduit la promotion interne, ce que ne pouvons accepter. Le second reprend l'échelonnement indiciaire du protocole PPCR en l'appliquant aux IEEAC.

En réponse, la SG de la DGAC (aviation civile) Madame Dissler ne conteste pas la baisse prévue pour la promotion interne permettant l'accès au corps des IEEAC, mais annonce un groupe de travail à venir sur les débouchés TSEEAC vers IEEAC.

Vote sur le premier projet de décret : 6 Contre CGT-FSU, Solidaires ; 4 Pour (FO) ; 5 Abstention (CFDT, UNSA).

Vote sur le second projet de décret : 8 Abstention (CGT-FSU, UNSA) ; 6 Pour (FO, CFDT) ; 1 contre (Solidaires).

* *

Point 2 : mise en œuvre du PPCR pour le corps des chargés de recherche et directeurs de recherche (CR-DR)

Nous exprimons plusieurs demandes substantielles concernant les modalités d'application du projet de décret aux chercheurs de nos établissements publics et services 278 chargés de recherche CR et 129 directeurs de recherche DR ([Lire ci-joint notre intervention CGT-FSU](#)).

En réponse, la DRH (Madame Boissonnet) s'engage dans le sens suivant : les retards de gestion devront être résorbés d'ici la fin de l'année, la réunion de la commission d'évaluation des chercheurs (COMEVAL) aura lieu au premier trimestre 2018, elle devra effectivement être précédée d'un gros travail d'informations vers les établissements employeurs et les chercheurs eux-mêmes, les promotions vaudront pour les deux années 2017 et 2018, les taux pro/pro seront maintenus. Dans le projet de décret, le mot « auditionner » (les chercheurs) remplacera celui d' « entendre ».

La DRH estime les coûts annuels de la modification pour les CR et DR de 4 établissements (IFSTTAR, CEREMA, ENPC, Météo-France) à environ 156.000 €, puis 117.000 €. S'agissant de la nécessité de prendre un texte particulier pour modifier le décret sur les grilles indiciaires des CR et DR, la DRH se réfère à l'avis de la Direction des affaires juridiques (DAJ). Elle fait observer que les effets de PPCR sur les grilles jouent déjà en janvier puis septembre 2017 : un toilettage en lien avec le texte du Ministère de la recherche (MESRI) relatif aux corps de recherche sera à effectuer mais sans urgence.

Vote sur le projet de décret : 6 Abstention (CGT-FSU, Solidaires), 5 Pour (CFDT, UNSA), 4 Contre (FO).

* *

Point 3 (information) : dispositif de référent déontologue

La DRH (Madame Le Capitaine) présente ce dispositif issu d'une série de législations récentes. Il s'agit outre les articles 25 à 28 bis du statut général (loi du 13 juillet 1983 modifiée par la loi déontologie), des lois Sapin 2 et Egalité et Citoyenneté. Sont donc en cause le conseil nécessaire aux agents et aux services pour des sujets très différents : conflits d'intérêts, laïcité, déontologie du service public, et aussi alertes éthiques à compter de janvier 2018.

Nous apprécions le choix d'un collège unique composé notamment de membres du CGEDD (Conseil général), de la DAJ, de la DRH, pour suivre ce dispositif pour les agents des services ministériels, mais aussi pour tous les agents gérés par le ministère (DDT...), comme pour tous ceux des établissements publics. Cependant, il faudra des moyens et des procédures pour bien identifier

les saisines, diffuser les doctrines et informer, évaluer l'application périodiquement. Ce collège sera créé par arrêté ministériel.

* *

Point 4 (information) : nouveau portail du service des retraites de l'Etat (mise en place de l'espace numérique sécurisé de l'agent public)

A partir du compte individuel de retraite (CIR) de chaque fonctionnaire, la DRH présente le projet de portail du service des retraites de l'Etat (SRE- service du ministère des Finances) avec la création d'un espace numérique sécurisé de l'agent public. En 2020, le SRE serait l'interlocuteur unique, responsable de la liquidation des pensions de retraite de tous les fonctionnaires d'Etat.

Nous relevons que le conseil et l'aide de proximité en matière de droits à la retraite sont indispensables pour les agents. Les correspondants et référents « retraites » dans les services ont un rôle essentiel, tout comme la connaissance de carrière de l'agent pour le droit à la pension. Ils sont menacés si tout se joue par la dématérialisation et la relation individu/serveur à l'échéance 2020, qui vient très vite ! Nous rappelons les entraves rencontrées pour assurer à tous nos retraités les prestations d'action sociale ou le suivi médical post professionnel. L'espace numérique s'intitule « agent public », mais il ne couvre pas les droits à la retraite des non titulaires, ni celle des OPA. La question est aussi posée du régime additionnel des fonctionnaires (RAFP).

En réponse, le DRH (Monsieur Clément) reconnaît que les questions de retraites sont souvent complexes et que les systèmes d'informations ne font pas tout. L'accompagnement des agents et les aides données par les services RH de proximité doivent bien être maintenus. Pour les OPA, dont les retraites relèvent du Fonds spécial, une fiche spécifique sera établie. S'agissant des non titulaires, la montée en puissance du site « Info Retraites » de la CNAV, celui de l'IRCANTEC, est aussi en cause ??? Le DRH assure que l'amélioration des données du compte individuel de retraite de chaque agent, comme la qualité de la relation individuelle, sont la priorité en cours de la DRH et de son réseau de référents et correspondants « retraites » (services et établissements publics).

* *

Question diverse n°1 : bilan d'étape application de PPCR

Un document écrit sera diffusé à ce sujet. Il ressort de l'intervention orale de la DRH que les corps suivants n'ont pas encore fait l'objet de dispositions d'application du PPCR.

Chargés d'études documentaires (CED) : avis du Conseil d'Etat en cours avant publication du décret. Officiers de Ports adjoints : texte à publier prochainement. Officiers de Ports : le guichet unique (DGAFP/Budget) a été saisi et est relancé sans réponse ce jour. Professeurs de l'enseignement maritime : refus du guichet unique de l'application de la grille des professeurs certifiés, la solution serait celle de l'application des professeurs de l'enseignement technique.

Pour les personnels d'exploitation de catégorie C (PETPE) : outre la transformation de 850 postes, l'évolution statutaire pour améliorer les carrières est nécessaire et fait l'objet de réunions avec les organisations syndicales.

A notre rappel des engagements pris pour empêcher les inversions de carrière découlant de PPCR et de nos demandes et propositions de corrections à la DRH et à la DGAFP, le DRH reconnaît la réalité du problème. La DGAFP a bien été saisie, mais pas de réponse en retour sur la piste de solution. Au titre des promotions de C en B, la DRH a noté 14 renoncements en 2016 et 11 en 2017.

* *

Question diverse n°2 : Schéma d'emplois et de recrutements SERM 2017

Il ressort de l'exposé oral que le SERM 2017 repose sur les mouvements suivants.

– 500 suppressions d'emplois au MTES (ex MEEM). Avec une stabilité des effectifs pour les missions suivantes : personnels d'exploitation des DIR ; prévention des risques ; énergie et climat ; contrôleurs des transports terrestres. Une « atténuation de la baisse » pour les personnels des missions du programme « sécurité affaires maritimes » (la réduction serait donc inférieure à la baisse moyenne des effectifs de – 1,7 %).

- 160 suppressions d'emplois au MCT (ex MLHD). La baisse moyenne de 1,3 % sera plus forte sur les effectifs affectés à la mission ADS (autorisations et droits des sols). Seraient priorisés les effectifs de catégorie A et B sur les missions suivantes : Logement social (attributions et mobilisation foncière), Rénovation de l'habitat.

Outre les 660 suppressions d'emplois, la prévision 2017 des départs en retraite est dans une fourchette de 1496 ou 1579 départs. 273 A, 575 B, 598 C, 50 OPA.

Les recrutements prévisionnels validés par le contrôleur budgétaire sont de 1640 et répartis ainsi : 789 cat A, 437 cat B, 386 cat C, 28 OPA.

Voir sur nos sites le document qui doit être diffusé, en intégrant à notre demande les effectifs 2017 de l'aviation civile (10 678 DGAC et 812 ENAC en équivalent temps plein travaillé-ETPT), ainsi que ceux des établissements publics sous tutelle du MTES (25 017 ETPT) et du MCT (291 ETPT).

* *